

PAC/NUMÉRO DE L'APPEL D'OFFRES : # 21-58089 (PR889807)

**Besoin relatif à la série de normes CSA A440 sur les fenêtres
(Élaboration, renforcement des capacités et promotion)**

1. Préavis d'adjudication de contrat

Un préavis d'adjudication de contrat (PAC) est un avis public destiné à informer les fournisseurs qu'un ministère ou organisme gouvernemental a l'intention d'attribuer à un fournisseur sélectionné à l'avance un marché pour un bien, un service ou des travaux de construction, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé de capacités. Si aucun fournisseur ne présente un énoncé de capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC, au plus tard à la date de clôture indiquée dans le PAC, l'agent ou agente de négociation des marchés peut procéder à l'attribution du marché au fournisseur sélectionné à l'avance.

2. Définition du besoin

Dans le cadre de l'initiative sur l'environnement bâti résilient aux changements climatiques, financée par Infrastructure Canada, le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) a pour mandat de permettre l'intégration de considérations relatives aux changements climatiques dans les instruments réglementaires, notamment les codes et les normes applicables aux bâtiments et aux infrastructures. La série de normes CSA A440 sur les fenêtres est publiée et détenue par l'Association canadienne de normalisation (CSA), un organisme d'élaboration des normes canadien sans but lucratif.

L'élaboration de mises à jour et de nouvelles normes pour cette série de normes viserait à faire progresser la résilience du Canada aux changements climatiques en intégrant l'application de données climatiques en évolution et à approfondir la compréhension de l'incidence des changements climatiques sur la conception et l'installation de systèmes de fenêtres.

Le marché vise à conclure une entente avec le Groupe CSA pour mettre à jour des normes existantes de la série de normes canadiennes sur les fenêtres (série CSA A440) et en élaborer de nouvelles afin de faire face aux changements climatiques et aux événements météorologiques extrêmes au moyen d'un processus consensuel établi par le Conseil canadien des normes (CCN). Les travaux se dérouleront parallèlement aux travaux actuellement menés par le CNRC sur l'adaptation aux changements climatiques.

Voici ce que le CNRC souhaite obtenir du Groupe CSA dans le cadre du marché visé par les présentes :

- la gestion du comité technique sur la norme de rendement pour les fenêtres;
- l'élaboration des publications suivantes, en anglais et en français, conformément au processus d'élaboration des normes accrédité par le Groupe CSA;
 - une modification de la norme CSA-A440S1, *Supplément canadien à l'AAMA/WDMA/CSA 101/I.S.2/ A440-17, Norme nord-américaine sur les fenêtres (NAFS)/Spécification relative aux fenêtres, aux portes et aux lanterneaux;*

- une modification de la norme CSA A440.6, *Installation de fenestration en situation d'exposition élevée*;
 - une première édition de la publication CSA A440.7, *Guide de l'utilisateur sur la norme CSA A440.6*;
 - une première édition de la publication CSA A440.8, *Essais sur place des ensembles de fenêtres*;
 - une première édition de la publication CSA A440.9, *Guide de l'utilisateur sur la norme CSA A440.8*;
- l'élaboration d'une formation en ligne sur les composantes de la série de normes CSA A440 liées à l'adaptation aux changements climatiques, offerte en anglais et en français;
 - la tenue de réunions avec les principaux utilisateurs et décideurs à des fins de sensibilisation et pour discuter des principaux avantages offerts par la série de normes CSA A440;
 - l'élaboration d'études de cas sur la série de normes CSA A440 afin de faire valoir sa valeur et ses avantages et de faire la démonstration de sa mise en œuvre dans le monde réel;
 - l'élaboration d'un guide de mise en œuvre sur les composantes de la série de normes CSA A440 liées à l'adaptation aux changements climatiques, offert en anglais et en français;
 - l'élaboration et l'animation d'un webinaire pour les utilisateurs et les organismes de réglementation de la série de normes CSA A440;
 - l'élaboration des fiches d'information ou d'infographies en appui à la série de normes CSA A440;
 - l'élaboration de messages dans les médias sociaux sur la publication de la série de normes CSA A440;
 - l'élaboration d'un sommaire des incidences des composantes de la série de normes CSA A440 liées à l'adaptation aux changements climatiques, de la modification de la norme CSA A440.6 et de la publication CSA A440.8.

3. Critères d'évaluation des énoncés des capacités (exigences minimales)

Tout fournisseur intéressé doit démontrer au moyen d'un énoncé des capacités que son association ou son entreprise :

- est une organisation de normalisation agréée par le CCN;
- détient les droits nécessaires pour l'élaboration de tous les livrables;
- cumule une expérience considérable (au moins 10 ans) dans l'administration et l'élaboration de codes et de normes par l'intermédiaire de comités techniques solidement établis et bien équilibrés;
- possède la capacité manifeste de traiter avec de nombreux organismes du secteur et du domaine de la réglementation sur les questions techniques se rapportant à l'adaptation des barrages au changement climatique;

- cumule une expérience d'au moins 5 ans dans l'élaboration de codes ou de normes liés à l'adaptation de l'infrastructure aux changements climatiques;
- cumule une expérience d'au moins 10 ans dans la collaboration directe avec Codes Canada à l'élaboration de codes et de normes.

4. Accords commerciaux applicables au marché

Le marché est assujéti aux accords commerciaux suivants :

- l'Accord de libre-échange canadien (ALEC);
- l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce.

5. Justification du recours à un fournisseur sélectionné à l'avance

L'Association canadienne de normalisation (qui exerce ses fonctions sous le nom de « Groupe CSA ») est un organisme d'élaboration de normes (« OEN ») accrédité au Canada et aux États-Unis, qui fournit des services conformément à sa Politique régissant la normalisation et à ses Directives et lignes directrices régissant la normalisation, lorsque ces documents s'appliquent aux services fournis, ainsi que d'autres services et produits non accrédités.

Le Groupe CSA a vu le jour en 1919 sous le nom de Canadian Engineering Standards Association (CESA) et a été constitué en société au palier fédéral avec pour raison d'être la création de normes. Il est accrédité par le CCN, une société d'État qui promeut l'efficacité et l'efficience en normalisation au pays. L'accréditation atteste que le Groupe CSA possède les compétences requises pour élaborer des normes et dispenser des services de certification s'appuyant sur des critères et des méthodes reconnus dans le monde entier.

Le Groupe CSA publie et met à jour la norme CSA S478 depuis 1995 et détient les droits d'auteur pertinents. Il a travaillé dans le passé à l'élaboration de normes destinées à compléter et à appuyer les codes nationaux de construction ainsi qu'à la réalisation de plusieurs initiatives de recherche.

6. Exception(s) au Règlement sur les marchés de l'État

Un seul fournisseur est en mesure de satisfaire les exigences techniques uniques décrites dans les présentes.

L'exception suivante au *Règlement sur les marchés de l'État* est invoquée pour cet achat en vertu de l'alinéa 6 d) : le marché ne peut être exécuté que par une seule personne.

7. Propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle (c.-à-d. la série de normes CSA A440) appartient au Groupe CSA. Les travaux exécutés dans le cadre du présent marché ont pour seul objectif de moderniser et de diffuser la série de normes CSA A440 en vue d'appuyer l'adaptation aux changements climatiques.

8. Durée du marché proposé ou date de livraison

Le CNRC prévoit que la période du marché sera de trois ans et que la date de début sera le

20 décembre 2021. La date d'achèvement prévue est le 20 décembre 2024. Le marché peut être renouvelé pour, au plus, deux (2) périodes supplémentaires d'un (1) an à la seule discrétion du CNRC.

9. Coût estimatif du marché proposé

La valeur estimée du marché, y compris pour les périodes supplémentaires optionnelles, est de 456 000,00 \$ CAN (TPS et TVH en sus), sous réserve de négociations.

10. Nom et adresse du fournisseur sélectionné à l'avance :

Groupe CSA
178, Rexdale Boulevard
Toronto (Ontario) M9W 1R3.
Canada

11. Droit des fournisseurs à soumettre un énoncé de capacités

Les fournisseurs qui s'estiment entièrement qualifiés et qui sont disponibles pour répondre aux exigences précisées peuvent présenter un énoncé de capacités par écrit à l'autorité contractante dont le nom figure dans le présent préavis, au plus tard à la date de clôture du présent préavis. L'énoncé de capacités doit démontrer clairement la façon dont le fournisseur répond aux exigences mentionnées.

12. Échéance pour la présentation de l'énoncé de capacités

Les fournisseurs ont jusqu'à 23 :59h (HNE), le vendredi, 17 décembre 2021, pour présenter un énoncé de capacités.

13. Renseignements et présentation des énoncés de capacités

Veillez envoyer les demandes de renseignements et les énoncés de capacités à :

Marlene Lindsay, chef, Services d'approvisionnement
Direction des services financiers et d'approvisionnement
Conseil national de recherches Canada (CNRC)
Courriel : Marlene.Lindsay@nrc-cnrc.gc.ca